

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 09 – 05 - AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE PLATE FORME DE NÉGOCE ET DE RECYCLAGE DE MATÉRIAUX DÉPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ ORENSANZ

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX

Nicole NUGEYRE donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Maryse LALANDE donne procuration à David DELIGEY

Sylvie BANSARD donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Danièle DUBOURDIEU donne procuration à Bruno DUMONTEIL

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Par courrier du 4 juillet 2018, le service des procédures environnementales de la DDTM a avisé la commune de Gujan-Mestras de la mise en œuvre d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société ORENSANZ.

Cette consultation se déroule du 24 août au 21 septembre 2018.

Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce dossier.

Pour mémoire la société ORENSANZ exploite, au lieu-dit Terre-Neuve, sur un terrain de 3 hectares, une site consacré au stockage et au transit des matériaux.

Ce terrain, ancienne propriété de la commune, lui a été loué en 2006 puis vendu en 2010.

L'activité de négoce de granulats et de recyclage de matériaux inertes et non dangereux est la même depuis l'ouverture de l'établissement, mais la modification des rubriques 25-15 et 25-17 de la nomenclature des ICPE nécessite désormais un enregistrement de l'activité au titre des ICPE .

A ce titre, il vous est demandé d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de transit et d'une installation de concassage-criblage de produits minéraux et de déchets inertes présentée par la société ORENSANZ.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Affiché le... 25 septembre 2018
GUJAN-MESTRAS le... 25 septembre 2018

